

S3 BORDEAUX

BULLETIN SYNDICAL

N° 239 - juillet, août, septembre 2024

Édito

POUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE : COMBATTRE LES IDÉES D'EXTRÊME DROITE, OBTENIR DES MESURES D'URGENCE, SE SYNDIQUER MASSIVEMENT

La dissolution de l'Assemblée Nationale au soir d'élections européennes marquées par un score inédit du RN a fait l'effet d'un coup de tonnerre. Elle donnait à l'extrême droite la possibilité d'une majorité absolue et de l'exercice du pouvoir. Racisme, xénophobie, LGBTI phobie, refus de l'inclusion, exaltation d'une école du passé mythifiée, méfiance à l'égard des personnels, promotion du privé confessionnel, accentuation du séparatisme scolaire et social, volonté de casse du statut de fonctionnaire, sont ses marqueurs, à l'opposé des valeurs et du projet d'école et de société portés par le SNES-FSU. Les élections législatives, par leur caractère exceptionnel, ont conduit à une prise de position exceptionnelle du SNES-FSU, aux niveaux académique et national. En effet, face au risque d'accession au pouvoir du RN, les partis de gauche se sont rassemblés en un Nouveau Front Populaire, proposant une alternative à des électrices et des électeurs ulcérés par la politique macroniste. Le programme du NFP comportait de nombreuses mesures répondant aux mandats du SNES-FSU : augmentation des salaires, abrogation de la réforme des retraites, de la réforme « choc des savoirs », de Parcoursup, réduction des effectifs, préservation de la liberté pédagogique, titularisation et formation des AESH faisant partie des premières mesures emblématiques annoncées. C'est donc en toute indépendance que la section académique du SNES-FSU a appelé ses adhérent·es et l'ensemble de la profession susceptible de se reconnaître dans ses valeurs, à « voter pour une véritable alternative de progrès et de justice sociale que l'on retrouve dans le programme du Nouveau Front Populaire ». Le front républicain et la mobilisation des électrices et électeurs lors du second tour, avec une participation historique, ont permis d'éviter le pire, malgré une forte progression du nombre de député·es RN à l'Assemblée. Ainsi une forme de soulagement domine car le programme antisocial et xénophobe de ce parti ne s'appliquera pas dans un futur immédiat.



Sommaire

ÉDITO - P.1

► POUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE : COMBATTRE LES IDÉES D'EXTRÊME DROITE, OBTENIR DES MESURES D'URGENCE, SE SYNDIQUER MASSIVEMENT

VIE DES INSTANCES - P.3

► BILAN FSU DE NOTRE ACTION EN FORMATION SPÉCIALISÉE (FS) ACADÉMIQUE POUR L'ANNÉE 2023/24 : DE NOUVEAUX ACQUIS ET DU TRAVAIL EN COURS.

ACTUALITÉ / MÉTIER - P.4

- TZR, NON-TITULAIRES : DES PRATIQUES BOULEVERSÉS POUR LES REMPLACEMENTS, AU DÉTRIMENT DES PERSONNELS
- APRÈS LE MOUVEMENT INTRA : RECOURS ET DEMANDES DE RÉVISIONS D'AFFECTATION
- SUIVEZ VOTRE CARRIÈRE AVEC LE SNES-FSU

QUESTION FSU - P.6

► POURQUOI DÉFENDRE LE STATUT DE FONCTIONNAIRE ?

ÉLECTIONS INTERNES - P.7

- ÉLECTIONS SNES-FSU 2024 : LES RÉSULTATS
 - ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION
 - LE VOTE POUR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ACADÉMIQUE
 - ÉLU-ES À LA CAA RÉPARTITION
 - BUREAU ET SECRÉTARIAT ACADÉMIQUE [2024-2027]
 - ÉLU-ES À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ACADÉMIQUE (CAA) DU SNES-FSU BORDEAUX [2024-2027]
- ÉLU-ES AUX BUREAUX DÉPARTEMENTAUX [2024-2027]
 - S2 | SNES-FSU DORDOGNE
 - S2 | SNES-FSU GIRONDE
 - S2 | SNES-FSU LANDES
 - S2 | SNES-FSU LOT ET GARONNE
 - S2 | SNES-FSU PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Je me syndique

au SNES-FSU

Face à la montée des idées d'extrême droite!

À vos côtés,
pour gagner.



Suite de l'édito

Combattre les idées de l'extrême droite

Les résultats de ces élections ont montré l'ancrage profond des idées de l'extrême droite en France. Dans notre académie, 5 député·es sur 28 sont issu·es du RN, y compris dans des territoires traditionnellement opposés à ses idées comme la Dordogne. Le premier tour avait majoritairement placé les candidat·es RN en tête dans nos circonscriptions. Le SNES-FSU, avec la FSU et au côté d'autres organisations syndicales, doit donc s'inscrire durablement dans la lutte contre l'extrême droite. La section académique mènera un travail de décryptage de ces idées dangereuses, nocives au vivre ensemble. Avec les élections présidentielles de 2027 en ligne de mire, elle est déterminée à renforcer sa communication à l'égard de la profession pour déconstruire les discours de haine et de simplification ; elle portera la nécessité de la reconstruction et de la consolidation des

services publics comme moyen de lutter contre les inégalités.

Obtenir des mesures d'urgence

Le SNES-FSU, avec la FSU et le plus possible dans l'intersyndicale, portera auprès des député·es issu·es des partis républicains la nécessité de prendre des mesures d'urgence pour répondre aux attentes. Certaines de ces mesures sont présentes dans le programme du NFP et doivent être mises en œuvre au plus vite : abrogation de la réforme du choc des savoirs en dépit des allégations de la Ministre Belloubet, abrogation de Parcoursup, de la réforme de la formation initiale, augmentation des salaires et abrogation de la réforme des retraites, titularisation des AESH.

Se syndiquer massivement

Des organisations syndicales fortes sont une nécessité pour porter et faire entendre les revendications des professions qu'elles représentent. Organisation ma-

ajoritaire dans le second degré, le SNES-FSU est en capacité d'obtenir des avancées. Il œuvre également à la protection et au respect des droits des personnels dans un contexte où les attaques risquent de se faire plus nombreuses. La section académique travaille dès à présent à faire valoir nos exigences professionnelles et sociales, à former les personnels par le biais de la formation syndicale. Elle appelle à une syndicalisation massive pour faire vivre le syndicalisme dans les établissements, les départements et l'académie, pour une rentrée et une année offensives. En effet, à l'heure où ces lignes sont écrites, les attermoissements

présidentiels pour nommer un gouvernement font craindre un déni de démocratie et un gouvernement qui ne respecterait pas le verdict des urnes. La mobilisation de nos professions sera nécessaire afin de faire avancer nos revendications. Dès la rentrée, ou pour peser sur les choix gouvernementaux à l'automne, au moment de l'examen du budget à l'Assemblée Nationale, nous devons faire la preuve de notre détermination pour défendre l'école que nous voulons.

Le SNES-FSU est fort de l'implication de chacun·e. A la rentrée, pour rejoindre un collectif d'action, de défense individuelle et collective, de lutte pour un système éducatif plus juste pour nos élèves et plus protecteur pour ses personnels, syndiquez-vous !

*Sonia Meljac
Secrétaire générale du SNES-FSU
de l'académie de Bordeaux*

BILAN FSU DE NOTRE ACTION EN FORMATION SPÉCIALISÉE (FS) ACADÉMIQUE POUR L'ANNÉE 2023/24 : DE NOUVEAUX ACQUIS ET DU TRAVAIL EN COURS.

Cette année 2023/2024 a marqué la première année pleine pour la FS académique. Cette nouvelle instance remplace le CHSCTA depuis début 2023 tout en gardant les mêmes prérogatives : améliorer les conditions de travail des personnels par des propositions votées sous forme d'avis.

La FSU en assume le secrétariat depuis de nombreux mandats, reconnaissance s'il en est de notre engagement pour les personnels. La thématique filée, « La violence contre les personnels » nous a déjà permis d'engranger des succès notables, avec des propositions suivies par l'administration. Ainsi en 2021, les préambules des documents intérieurs des établissements ont été modifiés sur demande de Madame la Rectrice pour rappeler les responsables légaux à leur obligation de respect à l'égard des agent-es de l'État et spécifier le risque encouru à défaut d'un comportement approprié.

Les chef-fes d'établissements ont aussi été destinataires d'un courrier type élaboré par nos soins, à remettre aux parents d'élèves intrusifs, leur donnant ainsi des outils pour défendre leurs personnels.

Protéger les personnels des abus liés à Pronote

Le registre de signalement « santé, sécurité au travail » (dématérialisé depuis septembre 23 et accessible via Arena) a permis aux collègues de faire connaître qu'ils ou elles étaient victimes d'usages « détournés » du logiciel Pronote en établissement, essentiellement du fait de parents d'élèves : réception de messages à toute heure avec réponse immédiate attendue, sollicitations le week-end, remise en question de mesures prises à l'encontre d'un élève, jugement négatif sur la valeur professionnelle, demande d'envoi de cours...

S'emparant de cette thématique, vos élu-es ont travaillé sur une Charte Pronote et voté un grand nombre d'avis ambitieux qui n'ont malheureusement pas tous été suivis par l'administration.

Pour autant, la Charte du bon usage de Pronote devient un document à signature obligatoire (donc opposable !) et cible les principaux abus :

- « *L'agenda - papier fait partie du matériel obligatoire, il est l'unique outil permettant à l'élève de poursuivre son apprentissage* »
- « *Pronote n'est pas un réseau social. Il peut être un outil de communication avec les enseignants, si et seulement si les enseignants en font le choix* »
- « *Les demandes d'information ne doivent pas conduire à la remise en cause de la manière dont l'enseignant mène ses activités pédagogiques* »
- « *Si un message est jugé inapproprié (dans sa forme et dans son contenu), tout utilisateur le transférera à l'équipe de direction qui prendra les mesures nécessaires (fermeture du canal de communication et médiation)* »

Voté dès le mois d'octobre 2023, il aura fallu tout le reste de l'année scolaire afin que ce document soit enfin validé définitivement car l'administration a dû convaincre longuement les représentant-es des personnels de direction de

son intérêt. C'est maintenant validé.

Pour autant, la FSU regrette que certains de ses avis ancrés dans la réalité de nos établissements n'aient pas été suivis, comme le montre la réponse, adressée bien tardivement.

Protéger les personnels ayant à intervenir dans des vestiaires élèves

Le travail de la FS se fait en FSU. Ces informations sont à partager avec les professeur-es d'EPS dans les établissements.

Les mises en cause d'enseignant-es d'EPS pour atteintes physiques et/ou sexuelles sur les élèves augmentent de façon exponentielle ces dernières années notamment suite à des interventions nécessaires d'enseignant-es dans les vestiaires.

Dans la quasi-totalité des cas, les mises en cause se révèlent infondées, mais se traduisent par des dégâts psychiques et affectifs pour les collègues, impactant très fortement leur avenir professionnel, ainsi que leur vie personnelle et leur santé.

La FSU a demandé et obtenu du DRH de l'académie que celui-ci envoie aux personnels de direction une demande claire pour ajouter un article « vestiaire » dans les RI voté en CA, encadrant les interventions dans les vestiaires quand celles-ci se révèlent nécessaires.

Dans le même esprit, la FSU a permis la mise en ligne d'un guide des gestes spécifiques à l'EPS réalisé par les IA-IPR d'EPS en collaboration avec le SNEP-FSU.

Travaux en cours

Plusieurs travaux ont été initiés et devraient aboutir l'année prochaine : formation académique 1er degré sur les élèves hautement perturbateurs, groupes de travail prévus sur les violences, discriminations et harcèlements sexistes et sexuels ainsi que sur le logiciel gestionnaire OPALE...

Harold Sabourdy

Liens utiles

- insertion dans le préambule des RI (parents intrusifs)
- Modèle courrier parents intrusifs
- Charte du bon usage des outils dématérialisés
- Avis et réponses de l'administration



TZR, NON-TITULAIRES : DES PRATIQUES BOULEVERSÉES POUR LES REMPLACEMENTS, AU DÉTRIMENT DES PERSONNELS

Une pénurie prévisible de remplaçant·es

« Un enseignant devant chaque classe » : c'était la promesse gouvernementale à la rentrée 2023. Promesse loin d'être tenue, au contraire puisque la campagne du SNES-FSU avait permis de mettre en lumière la pénurie d'enseignant·es. Une pénurie pour le moins prévisible : diminution ininterrompue du nombre de postes offerts au concours depuis 2017, absence de vraie revalorisation, mépris institutionnel et casse du statut, auxquels il faut ajouter la volonté rectorale de fermer les supports TZR dès que possible.

Le résultat de cette politique c'est un système de remplacement inopérant, principalement assuré par des non-titulaires du concours, et qui a conduit à une impossibilité dès février 2024 de pourvoir les besoins des établissements.

La réponse de nos institutions ? Des solutions court-termistes, inefficaces et qui dégradent un peu plus les conditions d'emploi des enseignant·es remplaçant·es, TZR comme non-titulaires.

Les CZR : la fausse bonne solution

En novembre 2023, un nouveau cadre de gestion des personnels enseignants et psychologues contractuel·les du 2nd degré a été voté. Il actait ainsi la suppression du 1er indice, en deçà de celui du SMIC. Il fixait des règles pour la signature éventuelle d'un contrat pluri-annuel. Il rappelait les règles d'affectation des collègues en CDD, dans le respect notamment de l'ancienneté de service.

Cependant, la loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019 a accentué la précarité et a permis au rectorat de proposer un nouveau type de contrat dès la rentrée 2023 : les Contractuel·les sur Zone de Remplacement (CZR). L'administration veut se créer un vivier d'agents·es mobiles et les fidéliser.

De prime abord, ces contrats semblent prometteurs : contrat sur l'année, du 1er septembre au 31 août de l'année suivante, temps plein et salaire versé même sans affectation et/ou en sous-service. Cela permet d'en finir avec les acomptes et les bulletins de salaire incomplets.

Mais les contractuel·les qui les signent n'ont pas connaissance de la durée du remplacement effectué, de l'établissement d'affectation (ou de leur nombre). Et surtout, la ou le collègue affecté·e doit être mobile sur un département, sans remboursement spécifique de frais de déplacement (ce qui est le cas pour les TZR). Une formation peut être proposée, en visio ou en présentiel. Mais elle n'est pas systématique pour toutes les disciplines.

Ce nouveau type de contrat se fait surtout aux dépens des CDD. En effet, nulle prise en compte de l'ancienneté pour l'affectation : un·e collègue qui refuse de signer un contrat CZR, souvent pour des raisons de mobilité, ne sera pas prioritaire à l'embauche par rapport aux CZR. Et ainsi elle ou il perdra aussi ses années d'ancienneté dans le cadre de la signature d'un CDI.

TZR : un changement brutal et sans concertation pour les affectations, éloigné des réalités de l'académie

Les conséquences sont également brutales pour les TZR. Une nouvelle consigne arrivée en toute fin d'année à la DPE a entraîné un gel des affectations sur des remplacements à l'année pour placer ces collègues en priorité sur des suppléances. Si la suppléance est bien la mission première des TZR, elle est pensée dans un système de remplacements cohérent et fonctionnel, ce qui n'est pas le cas dans notre académie. Les zones de remplacements sont chez nous départementales, voire académique pour certaines disciplines, les changements de

RAD très rarement accordés et le nombre de TZR très réduit puisque les fermetures sont continues.

Cela place dès lors les TZR, pourtant titulaire du concours, dans des conditions de travail très dégradées. Comment se projeter dans son métier, et même sa vie de famille lorsqu'on peut être appelé à sillonner un département aussi grand que les Landes en changeant 4 fois dans l'année d'affectation ?

Faisons front contre une institution maltraitante

La multiplicité de contrats des non-titulaires renforce encore plus la précarité et isole les collègues face à la machine administrative. La situation des TZR entraîne de son côté un sentiment de mise en concurrence avec les collègues non-titulaires qui seraient « mieux servi·es » mais ne nous y trompons pas : les conditions sont dégradées pour toutes les remplaçant·es, quel que soit leur statut, du fait de choix politiques institutionnels. Il s'agit de rester uni·es pour combattre ces pratiques néo-managériales qui sont la raison des dégradations de nos conditions de travail.

TZR et non-titulaires sont des personnels au statut et aux conditions de travail précaires, pour lesquels le SNES-FSU continuera de se battre. La contractualisation ne doit pas devenir la norme du remplacement. L'Éducation Nationale a besoin d'un plan massif de recrutement de fonctionnaires qui passe par la revalorisation et un meilleur traitement des agent·es, des réouvertures des postes de TZR et la diminution des tailles de ZR, des plans de titularisation pour les contractuel·les, pour un système de remplacement efficient et juste pour tous les personnels, TZR et non-titulaires.

Maitane Cocagne et Delphine Discamps

APRÈS LE MOUVEMENT INTRA : RECOURS ET DEMANDES DE RÉVISIONS D'AFFECTION

La section académique de Bordeaux du SNES-FSU a été reçue le 3 juillet par la directrice de la DPE et le chef de service chargé du mouvement intra-académique pour une réunion bilatérale sur les recours et révisions d'affectation. Les dossiers avaient visiblement été étudiés avant la réunion, et les décisions déjà prises par le DRH, voire déjà annoncées aux intéressé-es par la DPE, contrairement à ce qui avait été annoncé. Cette situation témoigne du dialogue social dégradé par la réforme de la loi de transformation de la fonction publique, la consultation des représentant-es des personnels étant désormais très limitée.

Mandaté pour défendre 35 recours, le SNES-FSU a aussi soutenu 25 demandes de révision d'affectation.

Les recours :

Procédure officielle, imposée par la loi de transformation de la Fonction Publique

parallèlement à la suppression des commissions paritaires, qui étaient un vrai moment de dialogue social, le recours vise à interroger l'administration et à s'assurer de l'absence d'erreur. En réponse l'administration :

- communique les barres d'entrée des communes en cas de plusieurs mutations sur celles-ci, et uniquement pour les vœux formulés.
- refuse, au motif du RGPD, de donner le barème lors de mutation unique sur une commune (chacun-e doit donc se fier à la parole donnée que son propre barème n'était pas suffisant)
- refuse de donner les barres demandées lors de mutation dans les vœux (recours considéré non règlementaire)
- ne répond pas aux questions sur le rang par rapport au dernier entrant ou sur le nombre de demandes par commune.

Les révisions d'affectation :

Le Rectorat poursuit sa politique d'extinction des affectations à titre provisoire (révisions d'affectation). Ainsi, seules les situations correspondant à l'article 3 (décès, mutation imprévisible du conjoint, maladie grave et mesure de carte scolaire) sont éligibles à une éventuelle révision d'affectation. Toutes les autres demandes ont été rejetées, sauf situations très particulières (conjoint militaire, collègue placée sous protection fonctionnelle...).

Et ensuite :

Enfin, le Ministère commence à faire des propositions pour le volet mobilité des prochaines Lignes Directrices de Gestion. Des changements importants sont avancés. Le SNES-FSU continuera à défendre une gestion humaine des personnels et rejettera les mesures dégradant les conditions de mutation.

Nicolas Garret

SUIVEZ VOTRE CARRIÈRE AVEC LE SNES-FSU

Le Rectorat a publié les listes des promu-es pour toutes les campagnes 2024 (avancement accéléré du 6ème et 8ème échelon, Hors Classe et Classe Exceptionnelle) des personnels à gestion déconcentrée.



Pour les agrégé-es, les résultats de la campagne 2024 de promotion à la Hors-Classe ont été publiés par le Ministère (les nommé-es sont promu-es, les inscrit-es sont promu-es ou en liste complémentaire)



Sur cette même page se trouvent un lien vers le tableau de la promotion par liste d'aptitude au corps des professeur-es agrégé-es et un lien vers le tableau des promotions à la Classe Exceptionnelle. La publication de l'avancement accéléré pour les agrégé-es est encore attendue.

Les promu-es à la Hors-Classe, à la Classe Exceptionnelle ou sur la liste d'aptitude, peuvent consulter la page du site du SNES national relative au reclassement, et contacter la section académique pour des explications.

L'administration ne donne plus aucune barre de promotion mais une barre d'accès à la Hors Classe de 175 pour les agrégé-es et 165 pour les autres corps est probable. Si vous n'avez pas obtenu de promotion malgré un barème supérieur ou égal à ces valeurs, contactez la section académique à permanence@bordeaux.snes.edu

Pour une classe exceptionnelle sur des critères transparents

Pour la classe exceptionnelle, il n'y a aucun barème et aucun critère objectif. Un pouvoir discrétionnaire est laissé aux évaluateurs primaires, particulièrement aux IPR. L'opacité est totale. Le SNES-FSU étudiera en détail les promotions pour décrypter les arbitrages du "comité d'expert-es" de l'administration et invite les collègues proches de la retraite à se rapprocher des IPR pour des explications. Le SNES-FSU dénonce la promotion au mérite et demande la priorisation des agent-es au 6ème ou 7ème échelon de la HC (bénéfice d'une promotion plus grand avec un indice plus élevé).

Echelon à la hors classe lors de la promotion classe ex	Augmentation du traitement indiciaire cumulé sur 5 ans/poursuite de la carrière dans la hors classe
5 ^{ème} échelon	4%
7 ^{ème} échelon	15%

Il revendique l'accès de toutes et tous à la classe exceptionnelle, afin que chacun-e puisse faire valoir ce grade pour la pension.

POURQUOI DÉFENDRE LE STATUT DE FONCTIONNAIRE ?

Défini par le Code Général de la Fonction Publique, le statut de fonctionnaire contraint les agent-es de l'État, au bénéfice de l'intérêt général, mais offre également un cadre de garanties.

Les fonctionnaires ont à exercer leurs fonctions avec « dignité, impartialité, intégrité, probité ». La « neutralité et le respect du principe de laïcité » font aussi partie de leurs obligations. Ces obligations spécifiques sont la garantie pour les usagè-res d'être traité-es de manière égale par les agent-es de l'État.

Comprendre la « discrétion professionnelle » et le « devoir d'obéissance ».

Tout-e fonctionnaire est soumis au secret professionnel. Dans le cadre de l'Éducation Nationale, il faut l'entendre comme un devoir de « discrétion professionnelle » pour des faits ou informations connus dans l'exercice des fonctions. Cette discrétion ne peut être rompue que quand la loi impose ou autorise la révélation du secret aux autorités judiciaires, médicales



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

ou administratives : mineur-es en danger, connaissance d'un crime ou d'un délit.

Discrétion professionnelle n'est pas silence. La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires, comme citoyen-nés disposant de leur liberté d'expression, en dehors du cadre de la classe ou de rencontres avec les élèves ou les familles. Quant au « devoir de réserve », il ne figure pas dans la loi. Un-e agent-e peut (sauf propos diffamatoires ou calomnieux) exprimer des opinions politiques comme citoyen-ne ou représentant-e syndical-e.

Il en découle que les pressions exercé-es par des chef-fes d'établissement pendant la récente campagne pour les élections lé-

gislatives pour contraindre les personnels au silence n'avaient pas lieu d'être. Mais dans le contexte de raidissement initié avec l'article 1 de la loi dite Ecole de la confiance évoquant « l'exemplarité des personnels de l'Éducation Nationale », le cadre syndical est protecteur lorsqu'il s'agit de prendre la parole pour s'opposer à une politique nationale ou locale. Le maillage du SNES-FSU lui permet de disposer de représentant-es et de sections locales dans de nombreux établissements.

En l'état de la réglementation, les fonctionnaires sont au service de l'intérêt général et de l'égalité de traitement et non à celui des intérêts politiques immédiats du parti au pouvoir. Mais ils ont un devoir d'obéissance. « L'agent public, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées » et doit également « se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public ». Actuellement, dans l'Éducation Nationale, il n'y a pas d'exemple d'ordre donné compromettant gravement un intérêt public.

Pour autant, les réformes successives peuvent placer les agent-es dans des situations de dilemme. Il est de leur responsabilité de les appliquer malgré la conviction qu'elles vont à l'encontre de l'intérêt général ou de l'égalité de traitement. Là aussi, la nécessité de lutter ensemble, dans un collectif syndical, s'impose pour exiger le retrait des réformes ou parvenir à exercer les missions en recherchant au mieux l'adéquation aux principes républicains.

Un statut protecteur.

Le statut de fonctionnaire est protecteur. Il vise à libérer les personnels de l'inquiétude concernant leur situation individuelle afin qu'ils puissent se consacrer à l'intérêt collectif : recrutement par concours rendant chacun-e titulaire d'un grade et offrant la garantie d'occuper un emploi qui y correspond, garantie de car-

rière, garantie d'absence de discrimination (« Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les agents publics en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, de leur âge, de leur patronyme, de leur situation de famille ou de grossesse, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race »), protection fonctionnelle en sont quelques exemples.

Lutter pour une évolution positive du statut.

Le statut général de la fonction publique est en évolution. Le statut de Vichy était discriminatoire et contraignait les agent-es à prêter serment au Maréchal Pétain ; celui de 1946 instituait les Commissions Administratives Paritaires ; la loi Le Pors de 1983 garantissait la liberté d'opinion et supprimait le devoir de réserve ; la loi de transformation de la fonction publique de 2019 supprimait les CAP en matière de promotion et mutation, laissant les agent-es isolée-es, sans garantie du respect de règles équitables et transparentes mais elle instituait par ailleurs l'obligation d'un plan relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et celle d'un dispositif de recueil et de signalement des actes de Violences, Discriminations, Harcèlement, Agissements Sexistes.

Selon les politiques à venir, le SNES-FSU aura à impulser des mobilisations différentes, pour obtenir des avancées ou éviter des régressions : lutter pour le retour des CAP et la transparence dans le traitement des agent-es ou bien lutter pour le maintien du droit syndical, du droit de grève, de la liberté d'opinion, de l'absence de discrimination.

Le statut général de la fonction publique est un bien commun qui permet à chacun-e de se consacrer pleinement à sa mission et garantit la primauté de l'intérêt collectif. C'est un bien commun à défendre.

Sonia Meljac

ÉLECTIONS SNES-FSU 2024 : LES RÉSULTATS

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION

La participation	2021	Elections Extraordinaires oct-23	2024	Évolution en pourcentage (2024 / oct 2023)
Dordogne	38,01%	39,46%	69,57%	↗ 76,3%
Gironde	37,55%	40,70%	59,50%	↗ 46,2%
Landes	48,25%	53,68%	70,64%	↗ 31,6%
Lot-et-Garonne	42,45%	35,92%	71,83%	↗ 100%
Pyrénées Atlantiques	41,57%	34,70%	55,83%	↗ 60,9%
Total Académique	40,26%	41,52%	62,62%	↗ 50,8%

Les syndiqué-es de l'académie de Bordeaux se sont largement exprimé-es pour déterminer par leur vote les orientations nationale, académique et départementales de notre syndicat pour les 3 années à venir.

Plus de 60% de participation, c'est inédit. Merci à tous et toutes pour votre engagement dans la vie démocratique de notre organisation.

CAA : 1532 exprimés (+ 492 par rapport aux élections d'octobre 2023)

→ Unité & Action : 1035 voix (+ 377) soit 67,6% - 22 élu-es titulaires

→ Ecole Emancipée : 497 voix (+ 115) soit 32,4% - 11 élu-es titulaires

Suivent les résultats détaillés des scrutins académiques et départementaux, les évolutions par rapport aux trois dernières élections, ainsi que les compositions des exécutifs.

Evolution de la participation - Elections SNES-FSU - acad de Bordeaux

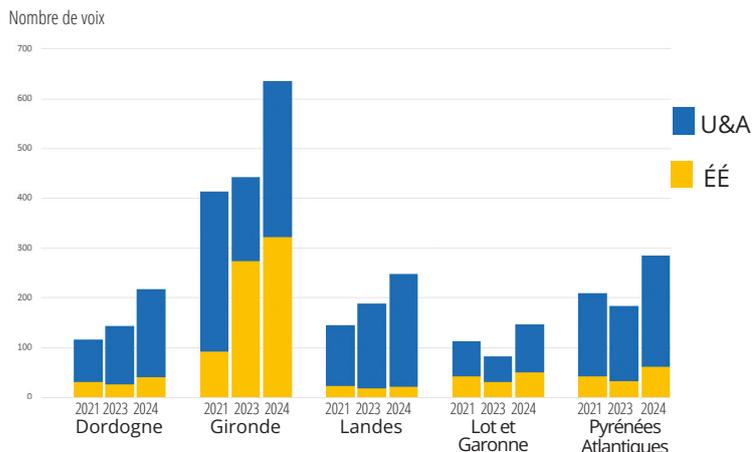


LE VOTE POUR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ACADÉMIQUE

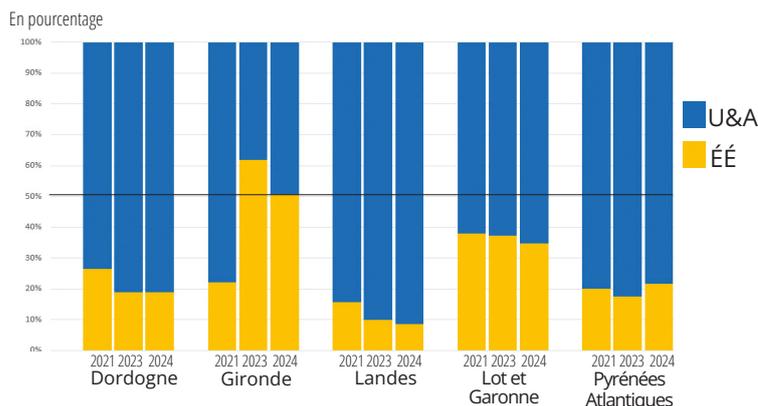
	Inscrits	Votants	%	Blancs + Nuls	Exp.	U&A	%	EE	%	
DORDOGNE										
2024	322	224	69,57%	7	217	176	81,11%	41	18,89%	
Elections extraordinaires oct-23	370	146	39,46%	3	143	116	81,12%	27	18,88%	
2021	321	122	38,01%	5	117	86	73,50%	31	26,50%	
GIRONDE										
2024	1116	664	59,50%	29	635	313	49,29%	322	50,71%	
Elections extraordinaires Oct-23	1167	475	40,70%	33	442	169	38,24%	273	61,76%	
2021	1145	430	37,55%	16	414	322	77,78%	92	22,22%	
LANDES										
2024	361	255	70,64%	7	248	227	91,53%	21	8,47%	
Elections extraordinaires Oct-23	367	197	53,68%	8	189	170	89,95%	19	10,05%	
2021	315	152	48,25%	6	146	123	84,25%	23	15,75%	
LOT ET GARONNE										
2024	213	153	71,83%	6	147	96	65,31%	51	34,69%	
oct-23	245	88	35,92%	5	83	52	62,65%	31	37,35%	
2021	278	118	42,45%	5	113	70	61,95%	43	38,05%	
PYRENEES ATLANTIQUES										
2024	532	297	55,83%	12	285	223	78,25%	62	21,75%	
Elections extraordinaires Oct-23	536	186	34,70%	3	183	151	82,51%	32	17,49%	
2021	522	217	41,57%	7	210	168	80,00%	42	20,00%	

Élections internes

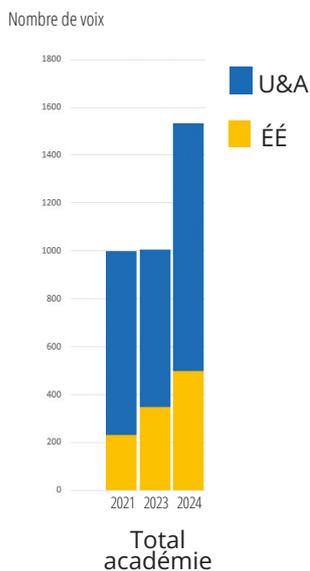
RÉPARTITION DES VOIX À LA C.A.A. PAR DÉPARTEMENT, SCRUTINS 2021-2023-2024



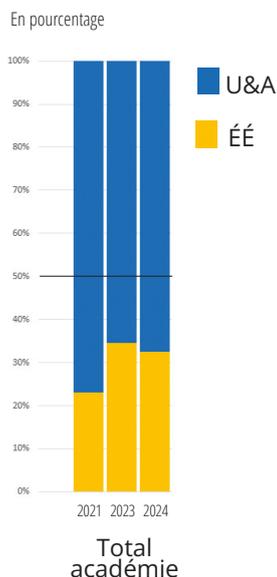
RÉPARTITION DES VOIX (EN POURCENTAGE) À LA C.A.A. PAR DÉPARTEMENT, SCRUTINS 2021-2023-2024



RÉPARTITION DES VOIX À LA C.A.A. SCRUTINS 2021-2023-2024



RÉPARTITION DES VOIX (EN POURCENTAGE) À LA C.A.A. SCRUTINS 2021-2023-2024



ÉLU-ES À LA CAA RÉPARTITION

	2018	2021	Elections Extraordinaires Oct-23	2024
Unité & Action	24	26	22	22
Ecole Emancipée	9	7	11 ⁽¹⁾	11
Total CAA	33	33	33	33

⁽¹⁾ Oct. 2023 résultats corrigés : conformément au code électoral, les 4 candidatures non recevables ont entraîné la diminution de 3/33 des suffrages pour la liste Ecole Emancipée

BUREAU ET SECRÉTARIAT ACADÉMIQUE [2024-2027]

NOM, Prénom	Dép	Tendance	Secrétariat académique
BORDESSOULES Marlène	40	U&A	Secrétariat académique
BOUDINET Vincent	24	U&A	
BRUCHE Clément	24	ÉÉ	
CHAUMEIL Carla	33	ÉÉ	Secrétariat académique
COCAGNE Maitane	33	U&A	Secrétariat académique
DESTENAVE Jérémy	24	U&A	Secrétariat académique
DOCEKAL Irène	33	ÉÉ	
DUDES Catherine	33	ÉÉ	
DUMOULIN Mathieu	33	U&A	Secrétariat académique
FABRE Sylvia	33	U&A	
GARRET Nicolas	64	U&A	Secrétariat académique
JEANJEAN Philippe	33	ÉÉ	
LAGARDE Elodie	24	U&A	Secrétariat académique
LALOUBERE Lydie	47	U&A	Secrétariat académique
MASSON Damien	40	U&A	
MELJAC Sonia	40	U&A	Secrétariat académique
PAULIN Larissa	33	ÉÉ	
PIJOAN David	33	ÉÉ	Secrétariat académique
RIGABER Livia	64	U&A	
ROBERT Renaud	64	U&A	Secrétariat académique
SAAMI Malick	47	U&A	Secrétariat académique
SOULÉ Isabelle	64	U&A	
WITTORSKI Stéphane	33	U&A	

Secrétariat général

Sonia Meljac
secrétaire générale

Maitane Cocagne
Secrétaire générale adjointe

Fonctionnement - Trésorerie - Syndicalisation

Élodie Lagarde
Trésorière

Sylvia Fabre
Trésorière adjointe

Mathieu Dumoulin
Secrétaire administratif

Communication
Jérémy Destenave

Élections internes

ÉLU-ES À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ACADÉMIQUE (CAA) DU SNES-FSU BORDEAUX [2024-2027]

NOM, Prénom	Catégorie	Dép	Etablissement	Tendance	Tit. / Sup.
ADIN Vincent	AED	33	Collège J. Chambrelent, Hourtin	U&A	Titulaire
BABAHANI Abderafik	Certifié	24	Collège M. de Montaigne, Périgueux	U&A	Titulaire
BORDESSOULES Marlène	Certifiée	40	Collège de Tartas	U&A	Titulaire
BOUDET François	Certifié	33	TZR Collège Noes, Pessac	U&A	Titulaire
BRUCHE Clément	Agrégé	24	Lycée St Exupéry, Terrasson Lavilledieu	ÉÉ	Titulaire
CHAUMEIL Carla	Certifiée	33	Collège E. Vaillant, Bordeaux	ÉÉ	Titulaire
COCAGNE Maitane	Agrégée	33	Lycée Les Iris, Lormont	U&A	Titulaire
DE SAN MATEO Guilaine	Certifiée	47	Lycée JB de Baudre, Agen	ÉÉ	Titulaire
DESTENAVE Jérémie	Certifié	24	Collège A. Daniel, Ribérac	U&A	Titulaire
DOCEKAL Irène	Certifiée	33	Collège A. Blanqui, Bordeaux	ÉÉ	Titulaire
DUDES Catherine	Certifiée	33	Collège M. de Montaigne, Lormont	ÉÉ	Titulaire
DUMOULIN Mathieu	Agrégé	33	Lycée F. Mauriac, Bordeaux	U&A	Titulaire
FABRE Sylvia	Certifiée	33	Collège J. Chambrelent, Hourtin	U&A	Titulaire
FAYEMENDY Nicolas	Agrégé	40	Lycée V. Duruy, Mont-de-Marsan	U&A	Titulaire
GARRET Nicolas	Agrégé	64	Lycée St John Perse, Pau	U&A	Titulaire
JEANJEAN Philippe	Certifié	33	Collège M. de Montaigne, Lormont	ÉÉ	Titulaire
LAGARDE Elodie	Certifiée	24	Collège J. Ladignac, St Cyprien	U&A	Titulaire
LAGOUEYTE Vincent	Certifié	64	Lycée St Cricq, Pau	ÉÉ	Titulaire
LAIZET Charlotte	Certifiée	33	Collège N. Mandela, Floirac	ÉÉ	Titulaire
LALOUBERE Lydie	Certifiée	47	Collège D. Lamoulie, Miramont de Guyenne	U&A	Titulaire
LASSALLE Hugo	Certifié	33	Lycée Condorcet, Bordeaux	U&A	Titulaire
MASSON Armelle	Certifiée	40	Collège D'Albret, Dax	U&A	Titulaire
MELJAC Sonia	Agrégée	40	Lycée V. Duruy, Mont-de-Marsan	U&A	Titulaire
MERAL Jean-Pascal	Retraité	33	SNES Gironde	U&A	Titulaire
MERLE Hélène	Agrégée	33	Lycée V. Louis, Talence	U&A	Titulaire
PAULIN Larissa	Agrégée	33	Lycée Max Linder, Libourne	ÉÉ	Titulaire
PIJOAN David	Certifié	33	Collège A. d'Aquitaine, Bordeaux	ÉÉ	Titulaire
RIGABER Livia	CPE	64	Collège E. Gabard, Jurançon	U&A	Titulaire
ROBERT Renaud	Certifié	64	Lycée J. Monod, Lescar	U&A	Titulaire
ROGIER Emmeline	PsyEN	33	CIO Rive droite, Cenon	ÉÉ	Titulaire
SAAMI Malick	Certifié	47	Collège J. Chaumié, Agen	U&A	Titulaire
SOULÉ Isabelle	Certifiée	64	Lycée A. Malraux, Biarritz	U&A	Titulaire
WITORSKI Stéphane	Certifié	33	Lycée O. Redon, Pauillac	U&A	Titulaire
ALLAIN Hélène	Certifiée	33	Lycée A. Kastler, Talence	ÉÉ	Suppléant-e
BAILANGER Stéphane	Agrégé	33	Lycée Sud Médoc, Le Taillan Médoc	ÉÉ	Suppléant-e
BOUDINET Vincent	Certifié	24	Lycée Maine de Biran, Bergerac	U&A	Suppléant-e
BUSSIERE Anne	AESH	24	Collège J. Ferry, Terrasson Lavilledieu	ÉÉ	Suppléant-e
CAHEN Mathilde	Certifiée	24	Collège J. Ferry, Terrasson Lavilledieu	U&A	Suppléant-e
CASTILLON Isabelle	Certifiée	64	Collège J. Rostand, Biarritz	U&A	Suppléant-e
CATHALA Geneviève	Retraîtée	47	SNES Lot et Garonne	U&A	Suppléant-e
COMMERCON Marion	Certifiée	33	Collège M. de Montaigne, Lormont	ÉÉ	Suppléant-e
COURJAUD Cassandra	Certifiée	33	TZR Collège J. Auriac, Arveyres	U&A	Suppléant-e
D'ANCONA Benoit	Certifié	33	Lycée V. Louis, Talence	U&A	Suppléant-e
DELBOURG Pierre	Certifié	33	Collège V. Louis, Talence	ÉÉ	Suppléant-e
FRANCOIS Aurélie	Certifiée	24	Collège P. Fanlac, Pays de Belvès	U&A	Suppléant-e
GAUTHIER Marie-Laure	Certifiée	47	Collège Jasmin les Iles, Agen	U&A	Suppléant-e
GICQUEL Cécile	Agrégée	33	Lycée Jean Monnet, Blanquefort	U&A	Suppléant-e
GREGOIRE Nathalie	Certifiée	33	Collège J. Zay, Cenon	ÉÉ	Suppléant-e
GUTTIN Isabelle	Certifiée	64	Collège T. Derème, Oloron Ste Marie	U&A	Suppléant-e
HULLÉ Catherine	Agrégée	33	Lycée M. de Montaigne, Bordeaux	U&A	Suppléant-e
JOUANEL Jean-Pierre	Certifié	24	Lycée A. Claveille, Périgueux	U&A	Suppléant-e
LACHERAY Franck	Certifié	40	Collège Pays d'Orthe, Peyrehorade	U&A	Suppléant-e
LARROUY Isabelle	Certifiée	64	Collège J. d'Albret, Pau	U&A	Suppléant-e
LE MASSON Jean-Jacques	Retraité	64	SNES Pyrénées Atlantiques	U&A	Suppléant-e
LOPES Virginie	Certifiée	64	Collège T. Derème, Oloron Ste Marie	U&A	Suppléant-e
MALAVIALLE Julie	Agrégée	33	Lycée des Graves, Gradignan	U&A	Suppléant-e
MARCEAU Candice	Agrégée	24	Lycée A. Claveille, Périgueux	ÉÉ	Suppléant-e
MASSON Damien	Certifié	40	Collège d'Albret, Dax	U&A	Suppléant-e
MC GREGOR Kei	Agrégé	33	Collège Lapierre, Lormont	ÉÉ	Suppléant-e
NEGUI Yan	Certifié	40	Lycée H. Tazieff, St Paul-lès-Dax	U&A	Suppléant-e
ORLOWSKI Cyrille	Agrégé	33	Lycée V. Havel, Bègles	ÉÉ	Suppléant-e
RAYNAUD Xavier	Certifié	40	Lycée de Borda, Dax	U&A	Suppléant-e
RENOM Julien	CPE	33	Lycée les Iris, Lormont	U&A	Suppléant-e
SABATHE Camille	Certifiée	40	Collège de Tartas	U&A	Suppléant-e
SABOURDY Harold	Certifié	33	Collège N. Mandela, Floirac	ÉÉ	Suppléant-e
SCHWARTZ Maylis	Certifiée	33	Collège de St Selve	ÉÉ	Suppléant-e

ÉLU-ES AUX BUREAUX DÉPARTEMENTAUX [2024-2027]

S2 | SNES-FSU DORDOGNE

Dordogne	inscrits	votants	%	Blancs + Nuls	Exp	Liste U&A + ÉÉ	%	Liste U&A	%
2024	322	224	69,57%	25	199			199	100%
2021	321	122	38,01%	8	114	114	100%		
2018	320	117	36,56%	3	114	114	100%		

BUREAU DÉPARTEMENTAL - S2 DORDOGNE

NOM, Prénom	Discipline	Etablissement, commune
BABAHANI Abderafik	Mathématiques	Collège M. de Montaigne, Périgueux
BERNARD HAMON Sophie	Arts plastiques	Lycée L. Gatet, Périgueux
BOUDINET Vincent	Espagnol	Lycée Maine de Biran, Bergerac
BOURIANE Philippe	Technologie	Collège la Boetie, Sarlat
BOUZINAC Béatrice	Histoire-géographie	Collège B. de Born, Périgueux
BRIE Sandrine	Physique-Chimie	TZR - Collège A. Rimbaud, St Astier
CAHEN Mathilde	Anglais	Collège J. Ferry, Terrasson
CHUNLAUD Sandrine	Histoire-géographie	Collège les marches de l'Occitanie, Piégut-Pluviers
DESTENAVE Jérémy	SVT	Collège A. Daniel, Ribérac
DUFFAUT Manon	Lettres modernes	TZR
FRANÇOIS Aurélie	Anglais	Collège Pierre Fanlac, Belvès
GUILHEM Laure	SVT	Collège des chatenades, Mussidan
JOUANEL Jean Pierre	SII info. et numérique	Lycée A. Claveille, Périgueux
LAGARDE Elodie	Histoire-géographie	Collège J. Ladignac, St Cyprien
LIARD Eloise	CPE	Collège M. de Montaigne, Périgueux
MOMMEJA Vivien	SVT	Lycée A. Claveille, Périgueux
POIROT Laurence	Education musicale	Collège A. d'Aquitaine, Brantôme
RIFFAULT Nadia	Lettres classiques	Collège A. de Mareuil, Mareuil
SAGUER Sébastien	Lettres modernes	Collège les marches de l'Occitanie, Piégut-Pluviers
VALADE Francis	Retraité	SNES Dordogne

Co-secrétaires départementaux
Elodie LAGARDE
Jérémy DESTENAVE

Correspondants Secteur Bergerac
Aurélie FRANÇOIS
Vincent BOUDINET

Secrétariat
Mathilde CAHEN
Vivien MOMMEJA
Abderafik BABAHANI

SNES-FSU DORDOGNE

snes24@bordeaux.snes.edu
06.85.29.95.97
06.12.51.76.70
Bourse du travail,
Rue Bodin
24000 Périgueux



S2 | SNES-FSU GIRONDE

Gironde	inscrits	votants	%	Blancs + Nuls	Exp	Liste U&A	%	Liste ÉÉ	%
2024	1116	664	59,50%	23	641	311	48,52%	330	51,48%
oct-23	1167	475	40,70%	50	425	151	35,53%	274	64,47%
2021	1145	430	37,55%	14	416	321	77,16%	95	22,84%
2018	1138	362	31,81%	29	333	242	72,67%	91	27,33%

Co-secrétaires départementales
Carla CHAUMEIL
Charlotte LAIZET

SNES-FSU GIRONDE

s2gironde@bordeaux.snes.edu
138 rue de Pessac
33000 Bordeaux



Élections internes

BUREAU DÉPARTEMENTAL - S2 GIRONDE

NOM, Prénom	Discipline	Etablissement, commune	Tendance	Tit / Sup
BOUDET François	Histoire-Géographie	TZR Gironde	U&A	Titulaire
CHAUMEIL Carla	Histoire-Géographie	Collège E. Vaillant, Bordeaux	ÉÉ	Titulaire
COCAGNE Maitane	SVT	Lycée les Iris, Lormont	U&A	Titulaire
COMMERCON Marion	Anglais	Collège M. de Montaigne, Lormont	ÉÉ	Titulaire
D'ANCONA Benoit	Lettres modernes	Lycée V. Louis, Talence	U&A	Titulaire
DOCEKAL Irène	Lettres modernes	collège A. Blanqui, Bordeaux	ÉÉ	Titulaire
DUDES Catherine	Histoire-Géographie	Collège M. de Montaigne, Lormont	ÉÉ	Titulaire
DUMOULIN Mathieu	Mathématiques	Lycée F. Mauriac, Bordeaux	U&A	Titulaire
FABRE Sylvia	Documentatin	Collège J. Chambrelent, Hourtin	U&A	Titulaire
LAIZET Charlotte	Histoire-Géographie	Collège N. Mandela, Floirac	ÉÉ	Titulaire
MERLE Hélène	Lettres modernes	Lycée V. Louis, Talence	U&A	Titulaire
ORLOWSKI Cyrille	Histoire-Géographie	Lycée V. Havel, Bègles	ÉÉ	Titulaire
PAULIN Larissa	Philosophie	Lycée M. Linder, Libourne	ÉÉ	Titulaire
ALLAIN Hélène	Lettres modernes	Lycée A. Kastler, Talence	ÉÉ	Suppléant-e
COURJAUD Cassandra	SVT	TZR Gironde	U&A	Suppléant-e
GICQUEL Cécile	Mathématiques	Lycée J. Monnet, Blanquefort	U&A	Suppléant-e
GREGOIRE Nathalie	Histoire-Géographie	Collège J. Zay, Cenon	ÉÉ	Suppléant-e
JEANJEAN Philippe	Histoire-Géographie	Collège M. de Montaigne, Lormont	ÉÉ	Suppléant-e
LASSALLE Hugo	Lettres modernes	Lycée Condorcet, Bordeaux	U&A	Suppléant-e
MALAVIALLE Julie	Lettres classiques	Lycée des Graves, Gradignan	U&A	Suppléant-e
MC GREGOR Kei	Anglais	Collège Lapierre, Lormont	ÉÉ	Suppléant-e
MERAL Jean-Pascal	Retraité	SNES Gironde	U&A	Suppléant-e
PIJOAN David	Mathématiques	Collège A. d'Aquitaine, Bordeaux	ÉÉ	Suppléant-e
SABOURDY Harold	Histoire-Géographie	Collège N. Mandela, Floirac	ÉÉ	Suppléant-e
SCHWARTZ Maylis	Lettres modernes	Collège de St Selve	ÉÉ	Suppléant-e
WITORSKI Stéphane	Economie et Gestion	Lycée O. Redon, Pauillac	U&A	Suppléant-e

S2 | SNES-FSU LANDES

Landes	inscrits	votants	%	Blancs + Nuls	Exp	Liste U&A + ÉÉ	%	Liste U&A	%
2024	361	255	70,64%	15	240			240	100%
2021	315	152	48,25%	5	147	147	100%		
2018	318	126	39,62%	11	115	115	100%		

BUREAU DÉPARTEMENTAL - S2 LANDES

NOM, prénom	Discipline	Etablissement, commune
BEZELGA DULUC Mireille	CPE	Lycée V. Duruy, Mont-de-Marsan
BORDESSOULES Marlène	Anglais	Collège de Tartas
CAMPAGNOLLE Marianne	Retraitée	SNES Landes
FAYEMENDY Nicolas	SVT	Lycée V. Duruy, Mont-de-Marsan
GUTIERREZ Mélanie	SES	Lycée Sud des Landes, St Vincent-de-Tyrosse
LACHERAY Franck	Mathématiques	Collège Pays d'Orthe, Peyrehorade
LARCHE Coralie	Arts plastiques	Collège de Morcenx / Collège de Rion des Landes
LAULOM Jean Mathieu	Histoire-géographie	Collège D. Mitterand, St Paul-lès-Dax
MASSON Armelle	Histoire-géographie	Collège d'Albret, Dax
MASSON Damien	Mathématiques	Collège d'Albret, Dax
MELJAC Sonia	Lettres classiques	Lycée V. Duruy, Mont-de-Marsan
MOULIE Laura	Arts plastiques	Lycée V. Duruy, Mont-de-Marsan
NEGUI Yan	Physique-Chimie	Lycée H. Tazieff, St Paul-lès-Dax
PERSILLON Isabelle	Physique-Chimie	Collège J. Prévert, Mimizan
PONCET Mélanie	SES	Lycée H. Tazieff, St Paul-lès-Dax
RAYNAUD Xavier	SII énergie	Lycée de Borda, Dax
SABATHE Camille	Histoire-géographie	Collège de Tartas
VICEDO Karine	Lettres modernes	Collège G. Crampe, Aire-sur-l'Adour

**Secrétaire
départementale**
Marlène BORDESSOULES

**Secrétaire
départemental adjoint**
Damien MASSON

**SNES-FSU
Landes**

snes40@bordeaux.snes.edu

06.85.34.35.87

06.12.51.76.53

Maison des syndicats
97 place caserne Bosquet
40000 Mont-de-Marsan



Élections internes

S2 | SNES-FSU LOT ET GARONNE

Lot-et-Garonne	inscrits	votants	%	Blancs + Nuls	Exp	U&A	%	ÉÉ	%
2024	213	153	71,83%	5	148	98	66,22%	50	33,78%
2021	278	118	42,45%	4	114	68	59,65%	46	40,35%
2018	306	160	52,29%	11	149	96	64,43%	53	35,57%

Secrétariat
Dalila MENNAÏ
Lydie LALOUBÈRE

Trésorier
Eric DUPOUY

SNES-FSU
Lot et Garonne

snés47@bordeaux.snes.edu
06.12.51.76.60
35 rue Mirabeau
47000 Agen

BUREAU DÉPARTEMENTAL - S2 LOT ET GARONNE

NOM, Prénom	Discipline	Etablissement, Commune	Tendance	Tit/Sup
CATHALA Geneviève	Retraîtée	SNES Lot et Garonne	U&A	Titulaire
DE SAN MATEO Guilaine	Histoire-Géographie	Lycée J.B de Baudre	ÉÉ	Titulaire
DELYE Guillaume	SES	Lycée B. Palissy, Agen	U&A	Titulaire
DUPOUY Eric	Histoire-Géographie	Collège Jasmin les Iles, Agen	U&A	Titulaire
MENNAÏ Dalila	Arts plastiques	Collège La Rocal, Bon Encontre	U&A	Titulaire
SAAMI Malick	SVT	Collège J. Chaumié, Agen	U&A	Titulaire
WEIMAN Anne-Sophie	Lettres modernes	Lycée J.B de Baudre	ÉÉ	Titulaire
FARA Béatrice	Histoire-Géographie	Collège P. Dangla, Agen	ÉÉ	Suppléant-e
GERAUD Thierry	Histoire-Géographie	Lycée M. Filhol, Fumel	U&A	Suppléant-e
GIRAUD Marianne	Histoire-Géographie	Collège T. de Viau, Le Passage	ÉÉ	Suppléant-e
MARTIGNOLES Nicolas	Histoire-Géographie	Collège Stendhal, Aiguillon	U&A	Suppléant-e
PIAZZETTA Carole	AESH	Collège J. Kessel, Monflanquin	U&A	Suppléant-e
VIGNE Marianne	Histoire-Géographie	Collège J. Chaumié, Agen	U&A	Suppléant-e



S2 | SNES-FSU PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Pyrénées Atlantiques	inscrits	votants	%	Blancs + Nuls	Exp	U&A	%
2024	532	297	55,83%	31	266	266	100%
2021	522	217	41,57%	23	194	194	100%
2018	602	247	41,03%	31	216	216	100%

Secrétaire départemental
Renaud ROBERT

Secrétaire
départementale adjointe
Isabelle SOULÉ

SNES-FSU
Pyrénées Atlantiques

snés64@bordeaux.snes.edu
06.85.34.15.07
11 avenue Edouard VII
64000 Pau

BUREAU DÉPARTEMENTAL - S2 PYRÉNÉES ATLANTIQUES

NOM, Prénom	Discipline	Etablissement, commune
BOURI Sami	Sciences économiques et sociales	Lycée J. Monod, Lescar
BREIL BOIN Isabelle	Lettres classiques	Lycée R. Cassin, Bayonne
CASTILLON Isabelle	Education musicale	Collège J. Rostand, Biarritz
GARRET Nicolas	Sciences physiques et chimiques	Lycée St John Perse, Pau
GUTTIN Isabelle	Anglais	Collège T. Derème, Oloron-Sainte-Marie
IACHEMET Lucio	Sciences de la vie et de la Terre	Lycée R. Cassin, Bayonne
LACONTRE Didier	Mathématiques	Collège E. Gabard, Jurançon
LARROUY Isabelle	Lettres modernes	Collège J. d'Albret, Pau
LOPES Virginie	Espagnol	Collège T. Derème, Oloron-Sainte-Marie
MOREAU Hervé	Sciences économiques et sociales	Lycée St John Perse, Pau
RIGABER Livia	CPE	Collège E. Gabard, Jurançon
ROBERT Renaud	Mathématiques	Lycée J. Monod, Lescar
SOULÉ Isabelle	Histoire-géographie	Lycée A. Malraux, Biarritz

